



POLITIQUE DES LANGUES OFFICIELLES DE CANADA BASKETBALL

DEFINITIONS

1. Dans cette Politique, ces termes ont les significations suivantes :
 - a) “*Langues Officielles*” – Les Langues Officielles du Canada sont l’anglais et le français.
 - b) “*Événements*” – fait référence à tous les événements Nationaux approuvés par Canada Basketball.

OBJECTIF

2. Canada Basketball s’engage à faire la promotion et à utiliser les deux langues officielles du Canada dans ses activités. Le but de cette politique est de guider Canada Basketball dans son utilisation des deux langues officielles au sein de ses activités et de ses services.

CADRE ET APPLICATION

3. Cette Politique s’applique à Canada Basketball et à ses activités.
4. Chaque programme est responsable de la coordination des services de traduction pour Canada Basketball. Il est de leur responsabilité de faire en sorte que les informations essentielles concernant le programme soient disponibles dans les deux langues officielles. Chaque programme se coordonnera avec les traducteurs officiels de Canada Basketball si besoin.
5. Canada Basketball est tenue par le Gouvernement du Canada de reconnaître que les langues anglaises et françaises ont le même statut au Canada. Sport Canada demande à Canada Basketball de respecter l’esprit de la *Loi sur les Langues Officielles* lorsque les deux communautés des langues officielles sont concernées.

COMMUNICATION

6. Lettres – Toutes les lettres et autres formes de communication écrite reçues par Canada Basketball doivent recevoir une réponse dans la langue d’origine.
7. Communiqués de Presse – Les communiqués de presse visant le grand public doivent être publiés simultanément en anglais et en français.
8. Documents – Tout document conçu pour les licenciés de Canada Basketball ou pour le grand public doit être publié en anglais et en français.
9. Site internet – Toute information publiée sur le site internet de Canada Basketball doit être publiée de manière simultanée en anglais et en français.

10. Communication Verbale – Toute personne contactant Canada Basketball pourra communiquer dans la langue officielle de son choix.

FORMULAIRES ET CONTRATS

11. Formulaires – Les formulaires créés pour les licenciés de Canada Basketball et/ou le grand public doivent être produits en anglais et en français.
12. Contrats de Joueurs – Les Contrats de Joueurs doivent être préparés dans la langue de choix du joueur.

PUBLICITE

13. Toute publicité initiée par Canada Basketball (papier, radio, télévision) doit être produite dans la langue appropriée selon le type de media et, lorsque cela est possible, être distribuée en anglais et en français sur demande.

APPROBATION

14. Cette Politique a été revue et approuvée par le Conseil d'Administration de Canada Basketball le 30ème jour de septembre 2019.